

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 475 du 12 janvier 2022**

**Service civique et réservistes civiques : 2 décrets et 1 arrêté et autres textes juridiques**

# [Décret n° 2021-1867 du 29 décembre 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044613685) modifiant la partie réglementaire du code du service national

Journal officiel du 30 décembre 2021

Ce décret tire les conséquences des [dispositions de l'article 13 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000043964778&idArticle=JORFARTI000043964818&categorieLien=cid) confortant le respect des principes de la République qui modifie les articles [L. 120-30](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071335&idArticle=LEGIARTI000021956588&dateTexte=29990101&categorieLien=cid) et [L. 120-31](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071335&idArticle=LEGIARTI000021956592&dateTexte=29990101&categorieLien=cid) du code du service national afin de soumettre les agréments de service civique et de volontariat associatif au respect du contrat d'engagement républicain mentionné à l'[article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000215117&idArticle=LEGIARTI000043970265&dateTexte=20000413&categorieLien=cid) relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations modifiée. Il porte également modification des règles qui encadrent la procédure de retrait de ces agréments.

# [Arrêté du 29 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 2 juillet 2018](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044613728) relatif au dossier de demande d'agrément d'engagement de service civique et de volontariat associatif

Journal officiel du 30 décembre 2021

[**Article 1**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000044613730)

L'article 1er de l'arrêté du 2 juillet 2018 susvisé est ainsi modifié :  
1° Au 4°, après les mots : « code du service national, » sont insérés les mots : « notamment le programme de formation dispensé au titre du volet théorique de la formation civique et citoyenne lorsque l'organisme en assure la mise en œuvre par ses propres moyens et, » ;  
2° Le 6° est complété d'un alinéa ainsi rédigé :

« - que l'organisme s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain mentionné à l'[article L. 120-30 du code du service national](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071335&idArticle=LEGIARTI000021956588&dateTexte=&categorieLien=cid). ».

# [Décret n° 2021-1842 du 27 décembre 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044590192) modifiant les conditions d'éligibilité des réservistes civiques au compte d'engagement citoyen et leur modalité de déclaration

Journal officiel du 29 décembre 2021

Ce texte prévoit les modalités de déclaration et de validation, par voie de téléservices, de l'engagement de réserviste civique, qui font intervenir le titulaire du compte et l'organisme d'accueil au sein duquel il effectue son engagement.

**Autres textes juridiques :**

# [Décret n° 2021-1808 du 23 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-1171 du 10 septembre 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044560684) relatif au « Pass'Sport »

Journal officiel du 26 décembre 2021

Ce décret prolonge la durée du dispositif « Pass'Sport » qui permet le versement d'une aide forfaitaire à certains jeunes adhérant à une association sportive et étend le champ de ses bénéficiaires aux jeunes titulaires d'une allocation aux adultes handicapés jusqu'à l'âge de 30 ans.